












Montée au Drumont, sur les traces des résistants.

 Durée	6h 20	 Difficulté	Difficile
 Distance	14,40 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	777 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	774 m	 Commune	Bussang (88540)
 Point haut	1 220 m	 Région	Massif des Vosges
 Point bas	649 m		



Description

Se rendre à Bussang. Suivre les indications "Source de la Moselle". Se garer sur le parking de la source.

(D/A) Descendre la Rue des Sources, passer devant l'ancien hôtel où Turenne a passé la nuit du 16 juin 1675, poursuivre jusqu'au parking de la via ferrata.

(1) Ne pas prendre le départ de ce circuit mais emprunter le chemin, à l'extrémité Ouest du parking, en face de l'étang. Sur la gauche, un bâtiment délabré témoigne de l'activité thermale de Bussang. Il s'agit de l'ancienne buvette. Après plusieurs lacets dans une prairie, voici la Route du Charat. Monter cette route tout droit, arriver au virage en épingle, près d'un réservoir.

(2) En sortie de virage, suivre, à gauche, le sentier qui grimpe dans la pâture avec deux passages très bien aménagés. La pente est rude, puis s'adoucit un peu. Laisser, à droite, le chemin qui redescend directement au parking par la via ferrata et continuer tout droit. Juste avant la route forestière, prendre le temps d'aller jusqu'au point de vue, quelques dizaines de mètres à droite. Revenir sur ses pas et rejoindre la route forestière.

(3) Tourner à gauche (balisage Disque Bleu et Triangle Jaune). La piste forestière descend gentiment et permet de récupérer un peu. Voici bientôt le Chalet de la Petite Montagne.

(4) Ne pas rester sur la route forestière, quitter les balises Triangle Jaune et prendre, à droite, le sentier balisé Disque Bleu. Il monte en pente constante jusqu'au Chalet du Plain du Repos et au monument du jeune Jean-Paul SAC (*1). À droite du monument, faire un aller-retour sur le sentier qui descend vers la fontaine du Reculons.

(5) Continuer face au chalet, sur la route goudronnée, puis tourner, à gauche, pour suivre la route forestière balisage Disque Bleu, Disque Jaune et Croix Verte. Après 250 m environ, laisser le sentier balisé Disque Bleu qui, à droite, monte directement au Drumont et continuer tout droit, en suivant le balisage Disque Jaune et Croix Verte. Quitter la piste pour descendre, par un sentier à gauche, jusqu'à l'Étang du Drumont.

(6) Quitter l'étang et reprendre le sentier qui, au dessus du talus, débouche sur la piste. Prendre à droite, puis à gauche. Après 200 mètres, laisser de nouveau, à droite, le sentier balisé Disque Jaune qui monte à la ferme auberge du Drumont et continuer le sentier balisé Croix Verte. Cette portion reposante avoisine les courbes de niveau 1010/1020. Arrivé sur une belle route, suivre tout droit, balisage Croix Bleue, jusqu'à un grand carrefour, à l'extrémité Est de la Faigne des Minons.

(7) Deux solutions se présentent pour rejoindre le sommet du Drumont :
 - rejoindre l'auberge du Drumont (à 200 m en bas du sommet du Drumont) par le sentier balisé Triangle Jaune, au dénivelé relativement relax qui part en épingle à droite;
 - passer, par les sommets, au parcours un peu plus sportif, itinéraire choisi sur la carte et décrit ci-dessous.

Monter le sentier, face à soi, et tourner à droite, pour prendre le GR®531 Rectangle Bleu. Après 200 m environ, prendre à droite le sentier qui, en lacets, grimpe sérieusement avec, comme repères, les anciennes bornes

Points de passages

-  **D/A Parking de la source de la - Moselle (rivière) - Affluent de du Rhin**
 | N 47.889631° / E 6.893549° - alt. 700 m - km 0
-  **1 Ancienne buvette des thermes**
 | N 47.889349° / E 6.881857° - alt. 649 m - km 0.89
-  **2 Réservoir**
 | N 47.892838° / E 6.877619° - alt. 715 m - km 1.79
-  **3 Le Charat**
 | N 47.894159° / E 6.886765° - alt. 868 m - km 2.66
-  **4 Chalet de la Petite Montagne**
 | N 47.89557° / E 6.882269° - alt. 848 m - km 3.08
-  **5 Chalet du Plai du Repos**
 | N 47.901837° / E 6.905277° - alt. 971 m - km 5.1
-  **6 Étang du Drumont**
 | N 47.905639° / E 6.912921° - alt. 1 006 m - km 5.92
-  **7 Carrefour Faigne des Minons**
 | N 47.917307° / E 6.923478° - alt. 989 m - km 8.09
-  **8 Table d'orientation - Le Drumont (1200m)**
 | N 47.902155° / E 6.916746° - alt. 1 195 m - km 10.63
-  **9 Ferme auberge du Drumont**
 | N 47.902021° / E 6.914664° - alt. 1 151 m - km 10.97
-  **10 Carrefour 1174 proche aire parapentes**
 | N 47.899512° / E 6.917853° - alt. 1 171 m - km 11.34
-  **11 Route du Drumont**
 | N 47.891136° / E 6.89767° - alt. 788 m - km 13.39
-  **12 Étang Jean & monument Lutembacher**
 | N 47.892442° / E 6.896696° - alt. 777 m - km 13.58
-  **13 RN66 - Col de Bussang (721m)**
 | N 47.889532° / E 6.896341° - alt. 726 m - km 14.18

frontières dont la première porte le n° 3132. De belles ouvertures offrent des haltes et permettent de profiter de vues sur la vallée de la Thur, le lac de Kruth-Wildenstein et sur les crêtes. Voici enfin la Tête de Fellingring, altitude 1223 m, puis le Hasenkopf à 1188 m. Toujours en suivant le GR®531 Rectangle Bleu, déboucher sur les chaumes, puis au sommet du Drumont (1200 m) où le panorama s'ouvre sur 360° et fait oublier les efforts de la montée. La table d'orientation permet de situer les différents lieux visibles.

 **D/A Parking source de la Moselle**
N 47.88968° / E 6.893706° - alt. 703 m - km 14.4

(8) Descendre à la ferme auberge où peuvent être dégustés les produits "marcaires" sans oublier un moment de recueillement, au monument élevé à la mémoire des 16 morts du Corps Francs Pommies vers le parking (*2).

(9) Sortir par l'arrière de la terrasse et contourner l'auberge pour retrouver le GR®531, tourner à droite, direction "Col de Bussang". Traverser les chaumes, jusqu'à la clôture.

(10) À proximité de l'aire de départ des parapentes, prendre à droite, le sentier dit "des Russiers" qui descend la chaume, puis entre en forêt. La descente est assez rapide et le sentier coupe plusieurs pistes d'exploitation pour retrouver la route d'accès goudronnée qui monte au Drumont. Aller jusqu'au virage à gauche.

(11) S'il reste un peu de jambes, possibilité de faire un petit aller et retour jusqu'à l'Étang Jean avec son kiosque et le monument Lutenbacher (*3).

(12) Revenir sur ses pas pour retrouver le GR®531

(11) Tourner à droite pour rejoindre le Col de Bussang et la nationale 66.

(13) Tourner à droite, longer la N66 et prendre la 1^{re} route à droite, direction Source de la Moselle. La retrouver après 200 m, ainsi que le parking (D/A).

Informations pratiques

Cette randonnée pourrait être classée de difficulté moyenne, cependant la montée du Charat et surtout celle de la tête de Fellerine conseillent plutôt le terme difficile.

Possibilité de restauration à la ferme auberge du Drumont.

(*1) Le 21 septembre 1944 Jean Paul SAC, 16 ans, est arrêté par les SS et la Gestapo avec sa famille et d'autres résistants à la ferme du Drumont. Condamné à mort il est, le 24 septembre, dans le camion qui le conduit avec 5 autres camarades sur le lieu de leur exécution au Sterngraben. Dans un sursaut de sauvegarde il réussit à sauter du camion et s'enfuir sous les balles des mitraillettes. Loin d'abandonner la lutte contre l'occupant il reprend ses activités de passeur et d'agent de renseignements. Le 28 novembre 1944, alors qu'il guide une patrouille du célèbre corps franc « Pommies » pour la conquête du Drumont il tombe sous les balles allemandes aux abords du Plain du Repos

(*2) L'auberge du Drumont était un important lieu de la résistance organisé par la toute la famille Lutenbacher, propriétaire des lieux. Le 21/09/1944 cette famille, la famille SAC et plusieurs autres patriotes ont été capturés puis déportés à Shirneck ou fusillés au Sterngraben. La ferme et les chaumes alentours ont été incendiés.

Sur le parking le monument en mémoire des 16 morts du Corps Franc Pommies tués lors de l'attaque du Drumont du 28 au 30 novembre 1944.

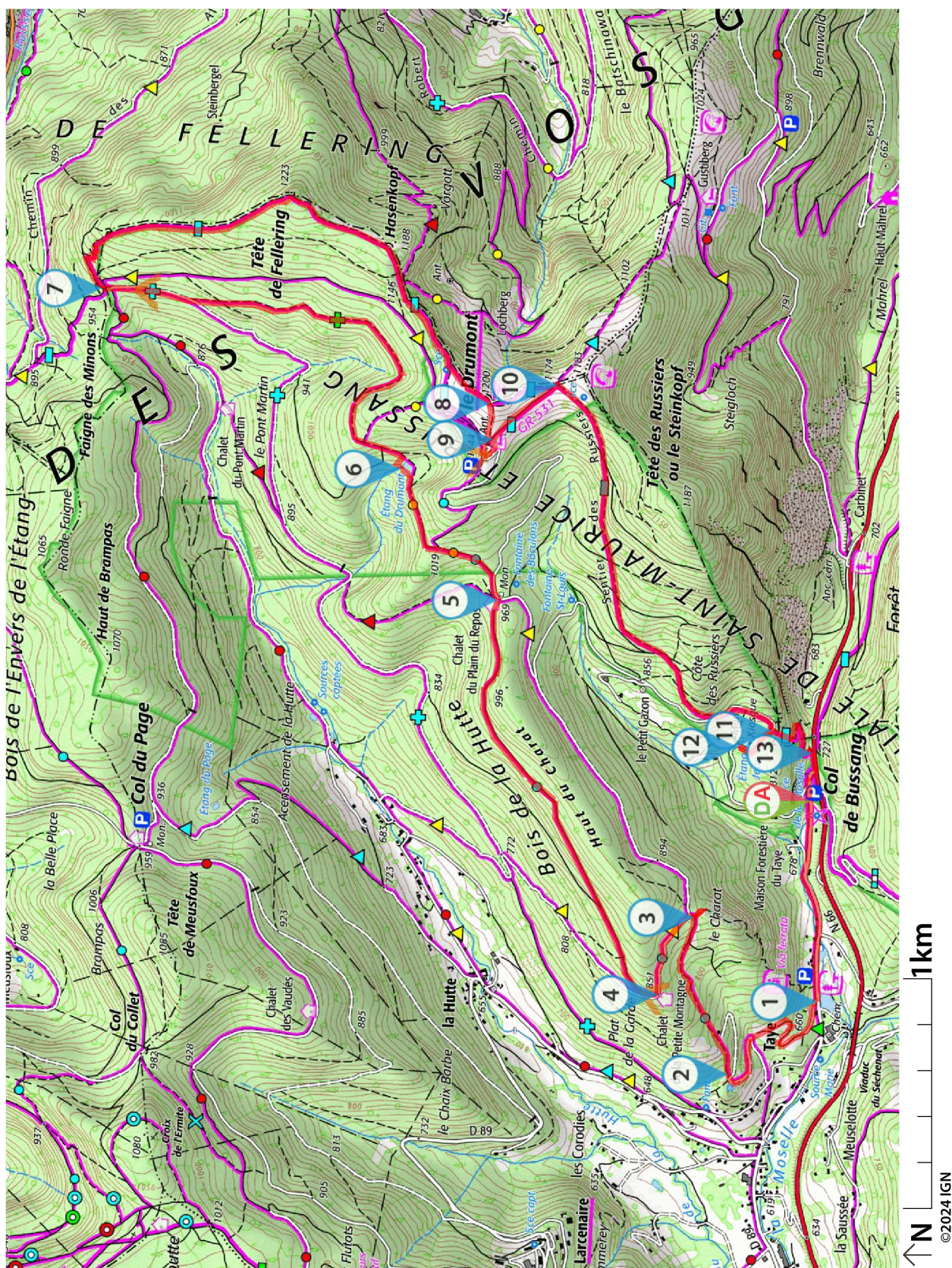
(*3) Le capitaine Emile Luttenbacher était le chef FFI du maquis du Thillot et Bussang. Arrêté le 22 septembre 1944 par les S.S. à la ferme du Drumont on ne sait se qu'il est advenu de lui. Son corps atrocement mutilé ne fut retrouvé à proximité de l'étang Jean que le 26 avril 45.

A proximité

Au retour, passer remplir les gourdes à la source Marie, après l'usine. (Eau pétillante naturelle fortement chargée de fer et à consommer avec modération).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-drumont-2/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

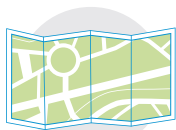
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



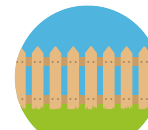
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.